



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
9 mai 2022

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2022
Nairobi, 29–31 mars 2022

**Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains sur
les travaux de sa première session de 2022**

Rapporteuse : Mme María Alejandra Guerra (Chili)

I. Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif s'est tenue sous forme hybride les 15 et 16 novembre 2021. Lors de cette session, dans sa décision 2021/8 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2022, le Conseil exécutif est convenu que sa première session de 2022 se déroulerait sur trois jours, du 29 au 31 mars 2022. Compte tenu de la persistance de la pandémie de COVID-19, le Bureau du Conseil exécutif a décidé que la première session de 2022 du Conseil exécutif se tiendrait sous forme hybride, permettant une participation en ligne ou en présentiel.

II. Ouverture de la session

3. La première session de 2022 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le mardi 29 mars 2022 à 9 h 20 par le Président, M. Marek Rohr-Garztecki (Pologne). Le Président a présenté les modalités de la session sur la base des recommandations faites par le Bureau du Conseil exécutif. Il a indiqué que l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible six heures par jour pendant la session. Il a également résumé les travaux du Bureau durant ses réunions du 9 décembre 2021, du 10 février 2022 et du 28 mars 2022.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; M. Hugo Isaak Zepeda, Coordonnateur international général urbain du Ministère des affaires étrangères du Mexique, s'exprimant au nom de Mme Martha Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) ; M. Charles Hinga Mwaura, Secrétaire principal du Ministère du logement et du développement urbain du Kenya ; et Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat. La Directrice exécutive a pris note de l'annonce d'une contribution non préaffectée de 3 millions de dollars faite le Mexique.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2022

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa première session de 2022 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2022/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2022/1/Add.1), comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2022 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2021.
3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.
5. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs aux travaux et activités d'ONU-Habitat parus depuis la dernière session du Conseil exécutif.
6. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023.
7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
8. Préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
9. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial.
10. Suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session.
11. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.
12. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.
13. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
14. Progrès réalisés dans l'application des méthodes de travail du Conseil exécutif conformément à sa décision 2020/6 et sur la base d'une enquête menée par le secrétariat comme suite à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 d'évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures, y compris les discussions sur le calendrier des futures sessions du Conseil.
15. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2022.
16. Élection des membres du Bureau.
17. Questions diverses.
18. Clôture de la session.

6. Le Conseil exécutif est convenu de suivre la proposition d'organisation des travaux et de calendrier de sa première session de 2022, qui figure dans l'annexe I de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2022/1/Add.1). Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, qui avaient été transmis au Président du Conseil par le président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, qui avait été chargé par le Bureau de mener les consultations à participation non limitée sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été distribués sous la forme d'un document de séance et présentés par le Président du Conseil. Le Conseil exécutif a décidé que des consultations informelles sur les projets de décision se tiendraient à des moments convenus, en vue de leur éventuelle adoption par le Conseil exécutif à la dernière séance plénière de la première session, le 31 mars. Le Conseil exécutif est convenu que les représentants de la vice-présidence du Bureau (Égypte et Pakistan) présideraient les consultations informelles.

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2021

7. Le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2021, tenue les 15 et 16 novembre 2021 (HSP/EB.2021/21).

C. Participation

8. Les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif d'ONU-Habitat ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Bahreïn, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Turquie et Uruguay.

9. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Botswana, Burkina Faso, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Iraq, Italie, Jordanie, Libye, Malaisie, Monténégro, Myanmar, Norvège, Oman, Ouganda, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

10. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine et Union européenne.

11. Les observateurs ci-après ont également participé à la session : Saint-Siège et Ligue des États arabes.

IV. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

12. Présentant ce point, le Président a rappelé que, lors de la reprise de la session du Conseil exécutif qui s'était tenue en novembre 2019, trois groupes de travail spéciaux avaient été créés pour aider et conseiller le Conseil exécutif dans la conduite de ses travaux : un groupe de travail spécial sur les méthodes de travail ; un groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ; et un groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes. Le mandat du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail avait pris fin à la clôture de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif.

13. La présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, Mme Saqlain Syedah (Pakistan), a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

14. Le président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes, M. Patrick Egloff (Suisse), a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

15. À l'issue de l'exposé de M. Egloff, le Président du Conseil exécutif a réitéré l'appel à candidatures lancé par le Conseil à sa deuxième session de 2021 pour la coprésidence du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes.

16. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées par les présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux) de la décision 2022/3 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2022. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

V. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel

17. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur les rapports de la Directrice exécutive concernant l'état de la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2021 (HSP/EB.2022/2), les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2021 (HSP/EB.2022/2/Add.1), les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/2/Add.2), le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2022/2/Add.3) et la restructuration en cours d'ONU-Habitat (HSP/EB.2022/2/Add.4). Un rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 28 février 2022 était également disponible sous la forme d'un document de séance.

18. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel. Les représentants du secrétariat ont présenté des exposés fournissant de plus amples détails, notamment sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2021 et au 28 février 2022, l'état des effectifs au 31 décembre, y compris les répartitions géographique et par sexe, la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources et la restructuration en cours d'ONU-Habitat.

19. À l'issue de la déclaration et des exposés, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Cameroun, Chili, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Maroc et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Indonésie, de la Malaisie, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan du Sud, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, et de l'Ukraine. Le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'Union, de ses États membres et de la Suisse, a également fait une déclaration. Les représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif se sont associés à la déclaration de l'Union européenne : Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Japon, Serbie et Turquie. Les représentants de l'Australie, de la Colombie, d'Israël, du Monténégro, de la Norvège, du Royaume-Uni et de l'Ukraine se sont également associés à cette déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

20. Le Conseil exécutif a pris note des rapports de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives ainsi que des exposés à leur sujet, y compris les mises à jour correspondantes. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 7 et 8 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, la répartition géographique et la parité femmes-hommes) de la décision 2022/1 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et les questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Les décisions sont reproduites dans le document HSP/EB.2022/13.

VI. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs aux travaux et activités d'ONU-Habitat parus depuis la dernière session du Conseil exécutif

21. Présentant ce point, la Directrice exécutive a indiqué qu'aucun rapport relatif aux travaux d'ONU-Habitat n'avait été rendu par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires depuis la dernière session du Conseil exécutif.

22. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées.

VII. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023

23. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif au projet de programme de travail et de budget pour 2023 (HSP/EB.2022/4) et un document sur les priorités du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en 2023, telles que définies dans le plan stratégique pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/3).

24. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et du projet de budget pour 2023. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive a recommandé que le budget non préaffecté de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 soit établi à un niveau de base de 3 millions de dollars, compte tenu des contraintes de liquidité. Les représentants du secrétariat ont présenté des exposés fournissant de plus amples détails.

25. À l'issue de la déclaration et des exposés, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Kenya, République de Corée, Serbie et Suède. Le représentant de la Suisse a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

26. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail annuel et de budget pour 2023, du document sur les priorités du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en 2023, telles que définies dans le plan stratégique pour la période 2020–2023, et des exposés correspondants. À l'issue des consultations informelles sur la question qui ont eu lieu durant la session, le Conseil exécutif a recommandé que le budget non préaffecté de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 soit établi à un niveau de base de 3 millions de dollars, qui serait augmenté à 12 millions de dollars si des fonds suffisants étaient reçus. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023) de la décision 2022/1 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et les questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

VIII. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

27. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, concernant en particulier le processus populaire en Afghanistan, le cadre mondial de suivi urbain et les travaux sur les changements climatiques (HSP/EB.2022/5).

28. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le rapport. Les représentants du secrétariat ont présenté des exposés fournissant de plus amples détails sur les trois domaines d'intervention du rapport.
29. À l'issue de la déclaration et des exposés, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Brésil, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Maroc et Pologne. Le représentant de la Suisse a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
30. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive relatif aux activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, concernant en particulier le processus populaire en Afghanistan, le cadre mondial de suivi urbain et les travaux sur les changements climatiques, ainsi que des exposés connexes.
31. Le Président du Conseil exécutif a créé un groupe des amis de la présidence, ouvert à toute partie intéressée, pour examiner les projets de décision relatifs au présent point et faire des propositions à cet égard pour un examen plus approfondi durant les consultations à participation non limitée sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours.
32. Le Conseil exécutif a ensuite adopté la section pertinente du paragraphe 1 et les paragraphes 2 à 8 de la partie a) (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et application des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'habitat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2022/2 sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

IX. Préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

33. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur la résolution 75/224 sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2020, à sa soixante-quinzième session.
34. La Directrice exécutive a fait une déclaration concernant les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la série de réunions préparatoires qui avaient eu lieu. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur la question, comprenant un aperçu du processus de la réunion de haut niveau, des progrès accomplis dans les préparatifs de la réunion et des résultats escomptés.
35. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Allemagne, Argentine, Brésil, Égypte, France, Kenya, Maroc, Pologne et Serbie. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Arménie, de la Finlande, de l'Indonésie, de la Jordanie, de la Malaisie et du Venezuela (République bolivarienne du) ainsi que de l'État de Palestine et de la Ligue des États arabes. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
36. Le Conseil exécutif a pris note de la mise à jour fournie par la Directrice exécutive concernant les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes) de la décision 2022/2 sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

X. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial

37. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial, qui doit se tenir à Katowice (Pologne) du 26 au 30 juin 2022 (HSP/EB.2022/6).

38. La Directrice exécutive a fait une déclaration résumant les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial. Mme Małgorzata Jarosińska-Jedynak, Secrétaire d'État auprès du Ministère polonais des fonds de développement et de la politique régionale, et plénipotentiaire gouvernemental pour l'organisation du Forum urbain mondial à Katowice en 2022, a fait une déclaration par liaison vidéo. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question.

39. À l'issue des déclarations et de l'exposé, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Angola, Cameroun, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Maroc et Pologne. Le représentant de la Malaisie a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

40. Le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial et des exposés à leur sujet, y compris les mises à jour correspondantes. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Préparatifs et suivi de la onzième session du Forum urbain mondial) de la décision 2022/2 sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XI. Suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session

41. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif à la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session (HSP/EB.2022/8), à savoir la résolution 1/1 (Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023), la résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs), la résolution 1/3 (Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030), la résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), la résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) et la décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains). Il a également appelé l'attention des participants sur la note du secrétariat relative aux principaux résultats obtenus en 2021 par la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/7).

42. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les résolutions et les décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session ainsi que sur les principaux résultats obtenus lors de la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique en cours avant la publication du rapport annuel complet de 2021. Les représentants du secrétariat ont présenté des exposés fournissant de plus amples détails.

43. À l'issue de la déclaration et des exposés, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Cameroun, Kenya et Maroc. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

44. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session, de la note du secrétariat relative aux principaux résultats obtenus en 2021 par la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 et des exposés connexes. Le Conseil exécutif a adopté la section pertinente du paragraphe 1 de la partie a) (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et application des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'habitat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2022/2 sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XII. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies

45. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif à la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies (HSP/EB.2022/9).

46. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question.

47. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique et Pologne. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

48. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et de l'exposé à ce sujet, y compris la mise à jour connexe. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement des Nations Unies et de la gestion des Nations Unies) de la décision 2022/2 sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XIII. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail

49. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2022/10).

50. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le rapport.

51. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples détails, notamment concernant les quatre domaines du plan d'action d'ONU-Habitat visant à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que les mesures spécifiques prises par la Directrice exécutive et la gestion à cet égard.

52. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique, Pologne et Suède. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

53. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que de l'exposé à ce sujet. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 10 à 13 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, la répartition géographique et la parité femmes-hommes) de la décision 2022/1 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et les questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XIV. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat

54. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport du secrétariat relatif aux mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2022/11).

55. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la question. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les réformes engagées par la Directrice exécutive au cours des quatre dernières années pour stabiliser et repositionner ONU-Habitat ainsi que pour améliorer son efficacité.
56. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Angola, Cameroun, Égypte, États-Unis d'Amérique, Kenya et République démocratique du Congo. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Soudan du Sud, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, et du Yémen. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
57. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du secrétariat relatif aux mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de l'exposé connexe. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 9 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, la répartition géographique et la parité femmes-hommes) de la décision 2022/1 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et les questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XV. Progrès réalisés dans l'application des méthodes de travail du Conseil exécutif conformément à sa décision 2020/6 et sur la base d'une enquête menée par le secrétariat comme suite à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 d'évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures, y compris les discussions sur le calendrier des futures sessions du Conseil

58. Présentant ce point, le Président a rappelé qu'au paragraphe 9 de la décision 2021/8, adoptée à sa deuxième session de 2021, le Conseil exécutif avait prié le secrétariat de mener une enquête après la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif afin d'évaluer l'efficacité de cette session en vue d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures. Le Conseil exécutif avait également demandé que les résultats de l'enquête soient partagés afin qu'il puisse les examiner à la session en cours. Le Président a attiré l'attention des participants sur une note du secrétariat relative aux résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif afin d'évaluer l'efficacité de cette session en vue d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures (HSP/EB.2022/INF/2).
59. Des représentants du secrétariat ont présenté des exposés sur la réalisation et les principales conclusions de l'enquête. En outre, comme le Bureau l'avait recommandé à sa réunion du 9 décembre 2021, ils ont fait un exposé sur le cycle d'élaboration du projet de programme de travail annuel et du projet de budget annuel afin d'éclairer les débats sur le calendrier des futures sessions du Conseil exécutif en vue de veiller à leur alignement sur le cycle d'élaboration du projet de programme de travail annuel et du projet de budget annuel d'ONU-Habitat.
60. À l'issue des exposés, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique et Pologne. Les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
61. Le Conseil exécutif a pris note des informations fournies sur les résultats de l'enquête menée après la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif pour évaluer l'efficacité de cette session et sur le cycle d'élaboration du projet de programme de travail annuel et du projet de budget annuel. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 4 et 6 de la décision 2022/3 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2022. En particulier, au titre du sous-point 13 du paragraphe 6, le Conseil exécutif a inscrit un point à l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2022, intitulé « Méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session du Conseil exécutif de 2022 ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XVI. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2022

A. Textes issus de la session

62. À sa première session de 2022, le Conseil exécutif a adopté les décisions ci-après, qui figurent dans le document HSP/EB.2022/13.

a) Décision 2022/1 : État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme, comprenant :

- i) Partie a) : État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 ;
- ii) Partie b) : Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, la répartition géographique et la parité femmes-hommes ;

b) Décision 2022/2 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, comprenant :

- i) Partie a) : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et application des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'habitat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- ii) Partie b) : Préparatifs et suivi de la onzième session du Forum urbain mondial ;
- iii) Partie c) : Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- iv) Partie d) : Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement des Nations Unies et de la gestion des Nations Unies ;

c) Décision 2022/3 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2022, comprenant :

- i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux ;
- ii) Partie b) : Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions ;
- iii) Partie c) : Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif de 2022 ;

d) Décision 2022/4 : Élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat portant sur la période 2022–2023.

B. Dates et ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

63. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif de 2022) de la décision 2022/3 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2022. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XVII. Élection des membres du Bureau

64. Conformément à l'article 9 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif a élu les membres de son Bureau qui siégeront, à compter de la clôture de la première session de 2022, pour la période 2022–2023, comme suit :

Président(e) :	Brésil
Vice-président(e)s :	Kenya
	Pakistan
	Pologne
Rapporteur(se) :	France

65. Le Conseil a adopté la décision 2022/4 sur l'élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat portant sur la période 2022–2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2022/13.

XVIII. Questions diverses

66. Au titre de ce point de l'ordre du jour, chacun des représentants des États membres ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : Angola et Turquie.

67. Chacun des représentants ci-après d'organisations non gouvernementales a fait une déclaration : M. Mohamed Siraj Sait (Initiative du Groupe consultatif des parties prenante), Mme Inés Sánchez de Madariaga (Groupe consultatif pour l'égalité des sexes), Mme Violet Shivutse (Commission Huairou) et Mme Mona Rady (Forum des professionnels de l'habitat).

XIX. Clôture de la session

68. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.

69. À l'issue de son allocution finale, le Président a prononcé la clôture de la session le jeudi 31 mars 2022 à 18 h 30.